

qu'elles n'étaient pas motivées par le bien commun, mais je constate qu'on ne peut à peu près rien faire pour les changer.

Il semble que par ce bill on essaie de poser le principe de la délégation de pouvoirs à une commission dans l'industrie textile. Il diffère certes de la délégation de pouvoirs normale en ce sens qu'il s'agit seulement d'une commission consultative. Autrement dit, elle n'a pas le pouvoir d'agir. Pourtant, on conçoit difficilement qu'un ministre de la Couronne passe outre à la recommandation d'une commission consultative nommée expressément pour étudier un sujet particulier à sa place. Ce n'est donc pas que je la croie inutile. Il faudrait, je crois, ajouter foi aux propos que le ministre a tenus lors du débat à la Chambre et au comité et voulant qu'elle profitera à l'industrie canadienne.

Deux aspects de ce bill me préoccupent. En premier lieu, il pourrait servir la population du Canada comme le prétend le ministre. Il pourrait être bénéfique, en nous acheminant progressivement vers le libre-échange, mais il pourrait aussi avoir l'effet contraire. Il pourrait renforcer le protectionnisme dans l'industrie canadienne. Il risquerait alors de servir les intérêts des protectionnistes du pays, et non ceux de l'ensemble des Canadiens. Afin que l'on puisse s'assurer que cette commission agira conformément aux principes énoncés par le ministre, je crois qu'il est tout à fait logique qu'elle fasse rapport à la Chambre de temps à autre sur ce qu'elle fait dans ce domaine, afin qu'on soit certain que les objectifs de cette mesure sont connus du public, et afin qu'on puisse décider s'ils atteignent le but visé.

L'amendement propose uniquement que tous les 90 jours, le ministre présente un rapport à la Chambre. On ne dit pas que le ministre devra révéler le détail de négociations délicates et confidentielles qui peuvent toucher nos rapports commerciaux avec d'autres pays. De fait, l'article 23 le défend; il dit tout simplement qu'il déposera un rapport, qui comporterait les mesures en voie de réalisation, les recommandations faites et les progrès accomplis en vue du libre-échange. La rationalisation est une excellente chose, mais elle peut tout aussi favoriser le protectionnisme. De temps à autre, j'aimerais voir un rapport pour savoir où nous en sommes. Le ministre fonde sa défense sur le fait qu'il ne peut révéler ces choses, mais je dis qu'il n'est pas forcé de les révéler par la nature de cet amendement.

J'approuve sans réserve l'amendement du député de Coast Chilcotin (M. St. Pierre). Ce serait une excellente disposition à inscrire dans la loi au sujet de ce genre de commission. Je vous signale, monsieur l'Orateur, qu'à défaut de rapport, il serait sûrement possible de poser des questions au ministre lors de l'étude des prévisions budgétaires de son ministère. On pourrait alors en faire un examen sérieux. Toutes les excuses qu'il a invoquées pour ne pas en prévoir la publication dans la loi s'évanouissent quand on songe que cette procédure permettrait d'aborder ces questions si le Parlement en avait le temps.

**M. John Burton (Regina-Est):** Monsieur l'Orateur, je tiens à préciser que je ne souscris pas à certains des principes que le député de Coast Chilcotin (M. St. Pierre) a exposés à l'appui de son amendement. Mais à la réflexion, je reconnais à la motion un certain mérite et la Chambre devrait s'y arrêter sérieusement. On l'a dit, le bill ne contient aucune disposition prévoyant un rapport sur l'activité de la Commission. Après tout, cette Commission n'est pas instituée par une décision du gouvernement en tant que pouvoir exécutif, mais par le Parlement au moyen du bill dont nous sommes saisis.

• (4.50 p.m.)

Il me semble qu'une fois cet organisme créé, le Parlement s'attendra à recevoir un rapport sur son activité, l'ayant lui-même institué et investi de pouvoirs. On aurait pu penser, à première vue, que le paragraphe 2 de l'article 25 concernant la publication des règlements dans la *Gazette du Canada* avant leur application, aurait calmé quelques unes des inquiétudes que nourrit l'honorable député de Coast Chilcotin. On a justement souligné, à mon avis, qu'il y avait d'autres sujets d'intérêt, d'autres points à considérer et d'autres questions que la Commission devait étudier et résoudre, comme le projet de loi l'y autorise, sans qu'elle soit tenue de soumettre un rapport quelconque. Je n'ignore pas que la Commission devra étudier des questions confidentielles et que la nature même des restrictions volontaires exige, dans nombre de cas, qu'un certain caractère confidentiel soit assuré à l'égard de ce qui est entrepris. Je ne vois toutefois pas d'empêchement à ce que le gouvernement fournisse au Parlement des détails sur l'activité de la Commission.

Par exemple, nous n'avons qu'à considérer certains rapports qui sont déposés par le gouvernement. Un rapport que j'ai vu l'autre jour est celui du tribunal antidumping. C'était certainement un rapport schématique, à mon point de vue. Il ne donnait qu'un schéma des activités du tribunal antidumping. Bien entendu, toute mesure prise par cet organisme se transforme en règlement publié dans la *Gazette du Canada*, de sorte qu'on n'envisagerait pas dans ce cas les mêmes problèmes que ceux qui pourraient se présenter à l'égard de la Commission que nous établissons en vertu du présent bill.

Je ne crois pas que le ministre, démontrant les qualités du ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin), aurait de la misère à régler tout problème épineux qui surviendrait par suite de cet amendement. Après tout, le ministre a démontré maintes fois qu'il est maître de l'obscurantisme. Il lui est facile de rendre les choses obscures quand il le veut. Il peut enjoliver son discours d'une mer de mots. En réalité, je dois le féliciter de son talent et sa facilité à le faire lorsqu'il le veut. Il le fait lorsque cela lui convient. Ainsi, je dirais qu'il ne serait pas difficile pour le ministre de s'assurer que les rapports soumis au Parlement, comme le prévoit l'amendement, soient rédigés de façon à protéger toute question dont le ministre pourrait avoir à tenir compte. Par conséquent, j'espère que le ministre tiendra compte de cette motion et que nous pourrions apporter le changement voulu au bill dont nous sommes saisis.